

Pratiques et perspectives en matière de politique de la ville

Synthèse des résultats de l'enquête nationale

Février 2026

Les enseignements clés de l'enquête

1. Un modèle stabilisé mais sous tension de capacité
2. Le contrat de ville, outil mieux ajusté mais qui ne peut pas tout porter
3. Les collectivités en action : constance et transversalité
4. Sortir de l'exception permanente

1. Un modèle stabilisé mais sous tension de capacité

La structuration locale est stabilisée

Neuf intercommunalités concernées sur dix disposent d'une direction ou d'un service dédié à la politique de la ville, et plus des trois quarts des communes ont conservé un service municipal dédié. La politique de la ville est intégrée dans l'organisation territoriale.

Les équipes sont engagées mais fortement contraintes face aux enjeux

70 % des EPCI fonctionnent avec 1 à 5 agents. 80 % des communes disposent de cinq agents ou moins (54 % des services municipaux fonctionnent avec seulement 0,15 à 2 ETP). Le sujet n'est pas la volonté locale, il est celui de la capacité opérationnelle.

=> Le cadre institutionnel est stabilisé. L'enjeu n'est plus l'architecture. L'enjeu est la capacité réelle d'entraînement, notamment vers le droit commun.

2. Le contrat de ville, outil mieux ajusté mais qui ne peut tout porter

Le contrat de ville 2024-2030 apparaît plus mature, mais incomplet

41 % des répondants estiment qu'il répond à leurs attentes et 51 % qu'il y répond partiellement, soit 92 % sans rejet du cadre actuel. Toutefois, la participation des habitants reste jugée insuffisante par 59 % des répondants.

=> Le contrat s'améliore. Mais il reste souvent périphérique des politiques publiques ordinaires

3. Les collectivités en action : constance et transversalité

Les collectivités agissent et innover

79 % placent l'éducation et la jeunesse parmi les priorités des 6 dernières années dans leurs collectivités, 69 % la cohésion sociale, 57 % l'emploi et l'insertion.

Six répondants sur dix décrivent près de 70 actions mises en œuvre hors dispositifs nationaux, illustrant une capacité et une volonté d'initiative locale réelle.

=> les collectivités innover et organisent la cohésion municipale

4. Sortir de l'exception permanente

Le droit commun occupe une place centrale

75 % des répondants demandent une mobilisation accrue des dispositifs de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires, alors que moins d'une collectivité sur deux observe des transferts réels. L'enjeu n'est pas l'accumulation de dispositifs spécifiques, mais leur articulation avec les politiques ordinaires.

Conclusion

La politique de la ville entre dans une phase de maturité. Les résultats de l'enquête convergent vers le constat d'un cadre contractuel stabilisé, de collectivités engagées malgré des capacités limitées et une participation des habitants toujours insatisfaisante. **L'efficacité de la politique de la ville dépend désormais d'un changement d'échelle dans la mobilisation du droit commun.**

Les collectivités ne demandent pas un changement de modèle sinon moins d'exception permanente, plus d'intégration, une territorialisation effective des politiques publiques ordinaires, faire du droit commun le vecteur principal de l'équité territoriale.

Objet et méthodologie de l'enquête

Douze ans après l'adoption de la loi Lamy (21 février 2014), et en amont de l'évaluation à mi-parcours (2027) des contrats de ville 2024-2030, l'association des maires Ville & Banlieue de France a conduit une enquête nationale afin d'objectiver les pratiques locales, les attentes et les tensions qui traversent aujourd'hui la politique de la ville.

L'enquête a été réalisée du 19 novembre 2025 au 15 janvier 2026, par questionnaire en ligne diffusé à l'ensemble des communes et intercommunalités concernées, adhérentes ou non de l'association. Les collectivités d'outre-mer ont reçu un questionnaire comportant des items spécifiques.

Cette note repose sur les 108 premières réponses exploitables, soit 13 % des collectivités concernées. Parmi les répondants : 88 % sont des communes, 12 % des intercommunalités (CA, CU). 30 % des répondants sont des élus, 70 % sont des agents.

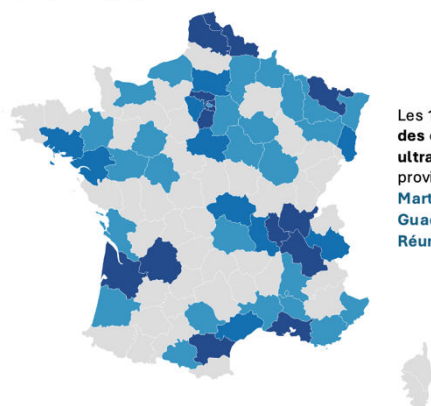
Les collectivités représentées couvrent l'ensemble des strates démographiques et représentent 8 217 502 habitants.

Répartition par strate et poids démographique

	Répartition des répondants %	Somme de Nombre d'habitants
1. Petite (5k-20k)	38%	482 524
2. Moyenne (20k-50k)	27%	821 032
3. Grande (50k-100k)	20%	1 427 278
4. Très grande (100k-500k)	12%	1 977 723
5. >500k	3%	3 508 945
Total		8 217 502

Répartition des répondants par département - France hexagonale

Enquête "Pratiques et perspectives Politique de la ville" Association des maires Ville & Banlieue de France - au 31 janvier 2026.



Les 1ères réponses des collectivités ultra-marines proviennent de : Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Guyane

Réponses France hexagonale
Carte: Sandrine Guirado / Ville & Banlieue • Source: Association des Maires Ville et Banlieue de France • Créé avec Distawapper

L'ordre des résultats présenté dans cette note suit une logique analytique et ne correspond pas à l'ordre initial du questionnaire.

1. Un modèle d'organisation désormais structuré mais sous tension de capacité

1.1. Structuration des services

Douze ans après la loi Lamy, la structuration locale de la politique de la ville apparaît stabilisée :

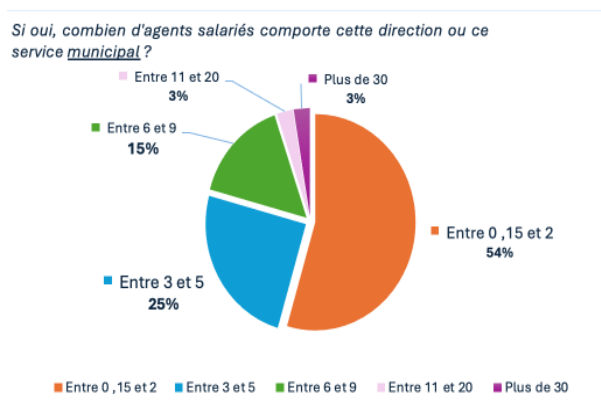
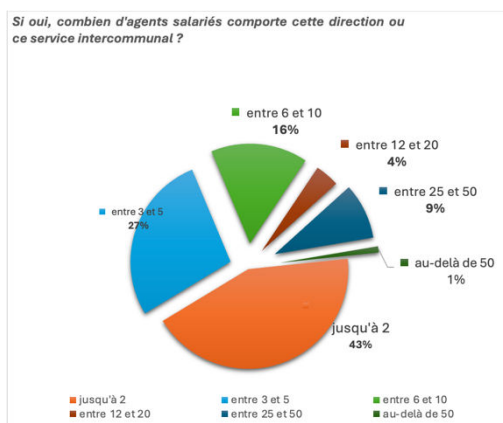
- 9 intercommunalités sur 10 disposent d'une direction ou d'un service dédié,
- plus des 3/4 des communes ont conservé un service municipal dédié.

1.2. Des moyens humains resserrés

L'analyse des effectifs révèle cependant une forte contrainte capacitaire :

- 70 % des EPCI disposent de 1 à 5 agents dédiés,
- 80 % des communes disposent de cinq agents ou moins,
- 54 % des services municipaux fonctionnent avec 0,15 à 2 ETP.

Répartition des effectifs ETP



➔ **La capacité d'ingénierie locale apparaît ainsi limitée au regard de l'ampleur des enjeux traités. La limite principale qui ressort n'est pas institutionnelle mais capacitaire. Avec des équipes aussi resserrées, la politique de la ville agit comme levier, mais ne peut constituer à elle seule « la » réponse.**

1.3. Répartition des compétences commune / intercommunalité pour répondre aux enjeux de la politique de la ville

La perception de l'équilibre des compétences est la suivante :

- 50 % jugent la répartition équilibrée,
- 22 % estiment qu'elle est trop centrée sur l'intercommunalité,
- 15 % trop centrée sur la commune,
- 7 % évoquent une articulation complexe.

50 % des répondants jugent équilibrée la répartition actuelle des compétences entre commune et intercommunalité. 22 % estiment toutefois qu'elle est trop centrée sur l'intercommunalité, 15 % trop centrée sur la commune, et 7 % évoquent une articulation complexe.

- ➔ **Ces données montrent un cadre stabilisé, mais dont l'efficacité dépend encore de la dynamique de coordination.** Les difficultés mentionnées relèvent davantage de l'articulation stratégique notamment avec les politiques publiques structurantes (aménagement, mobilités, développement économique) que du principe de répartition lui-même.

Verbatims issus des commentaires en réponse ouverte sur la *répartition actuelle des compétences entre commune et intercommunalité pour répondre aux enjeux de la politique de la ville* :

« *Articulation complexe entre commune et EPCI.* »

« *À améliorer pour avoir une lecture globale et des actions locales.* »

« *La loi Lamy était claire : pilotage à l'échelle des EPCI.* »

« *Manque d'influence de la politique de la ville à l'échelle intercommunale pour faire bouger les grandes politiques (transports, économie, aménagement)* ».

« *Ateliers théoriques menés par des cabinets financés par l'EPCI, sans assez d'actions de terrain.* »

« *Certaines communes portent seules la mise en œuvre des actions, avec un manque d'appui de l'intercommunalité.* »

« *Investissement insuffisant de l'intercommunalité (ex : recrutement récent d'un chargé de mission à mi-temps).* »

2. Le contrat de ville 2024-2030 : un cadre stabilisé mais qui ne peut tout porter

Les 1ères réponses des territoires d'outre-mer à cette question ne sont pas intégrées ici, les contrats n'étant pas tous signés à la date de l'enquête.

2.1. Appréciation générale

Concernant la génération 2024-2030 :

- 41 % estiment que le contrat répond à leurs attentes,
- 51 % qu'il y répond partiellement,
soit 92 % sans rejet du dispositif en cours.

➔ Cette donnée traduit une perception globalement favorable et confirme une maturation du cadre contractuel.

2.2. Appréciation des différents items

Une génération de contrats de ville plus mature que la première :

- La coordination entre les acteurs est jugée satisfaisante pour la moitié,
- comme pour le rôle de de l'intercommunalité.
- L'ingénierie mutualisée et disponible est jugée satisfaisante par 37 %, « correcte » par 38 %, traduisant une appréciation globalement mesurée.
- **La participation des habitants constitue le principal point de fragilité** : 59 % la jugent insuffisante. (Ce constat rejoint les observations formulées précédemment par la Cour des comptes sur la génération des contrats de ville 2015-2022).

	Appréciation positive : <i>satisfaisant, très satisfaisant</i>	Correct	Appréciation négative : <i>Insuffisant, très insuffisant</i>
Coordination entre acteurs	51%	32%	17%
Rôle moteur de l'intercommunalité	48%	28%	24%
Participation des habitants	16%	25%	59%
Ingénierie mutualisée et disponible	37%	38%	25%

➔ Cette deuxième génération des contrats de ville apparaît plus structurée mais ses effets restent conditionnés à l'environnement institutionnel et aux moyens disponibles.

➔ Le contrat progresse, mais il ne peut se substituer aux politiques publiques ordinaires. Il organise, il coordonne, il impulse. Il ne peut compenser à lui seul les déséquilibres structurels.

3. Les collectivités en action : Mobilisées et initiatrices

3.1 Les priorités des collectivités au cours des 6 dernières années traduisent une mobilisation sur des champs centraux des politiques publiques.

Les 5 priorités *depuis 2020* les plus citées sont :

- Éducation et jeunesse : 79 %
- Cohésion sociale : 69 %
- Emploi et insertion : 57 %
- Santé et prévention : 51 %
- Sécurité et tranquillité : 44 %

3.2. Dispositifs mobilisés et initiatives locales

Les dispositifs nationaux qui ont été mis en place localement et sont les plus cités :

- Quartiers d'été : 69 %,
- Contrats adultes-relais : 50 %,
- Cités éducatives : 36 %,
- Programme de Réussite Éducative (PRE) : 29 %.

Par ailleurs, 6 répondants sur 10 décrivent près de 70 actions que leurs collectivités ont portées **hors des dispositifs nationaux**, souvent transversales : éducation, santé, insertion, parentalité, culture, participation, vieillissement de la population...

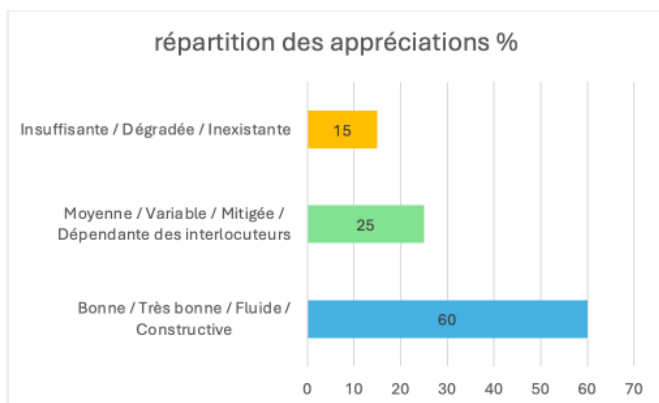
Ces éléments témoignent de la capacité d'adaptation, d'innovation locale significative.

- ➔ **Les collectivités ne sont pas uniquement en exécution de programmes nationaux.**
- ➔ **Elles adaptent, expérimentent, innovent.**
- ➔ **Cela contredit le récit parfois entretenu d'une politique de la ville entièrement « top down ».**

3.3. Partenariats et ingénierie

Mener à bien des projets avec les acteurs institutionnels locaux et nationaux

a. Les relations avec les acteurs institutionnels



- Les relations avec les préfets, délégués du préfet ainsi que les bailleurs sociaux sont majoritairement qualifiées de bonnes.

Parmi les citations

Comment caractérisez-vous la qualité des échanges avec vos interlocuteurs locaux (préfets, autres niveaux de collectivités, ARS...)? Question ouverte

Préfets/Délégué-e-s : confiance, écoute, partenariat local, mais instabilité due aux changements fréquents.

Collectivités : désengagement (Région, Département) et partenariats ponctuels.

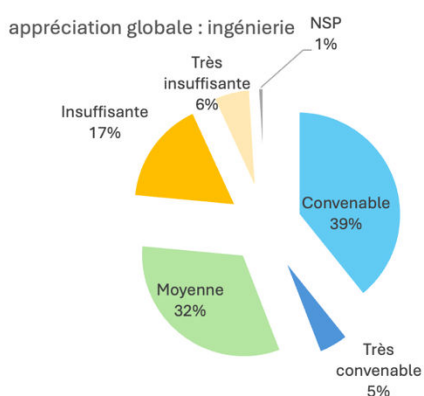
ARS/CAF : peu impliquées, contacts rares, intérêt limité pour la politique de la ville.

Bailleurs : partenariats solides, échanges réguliers et constructifs.

b. Ingénierie disponible

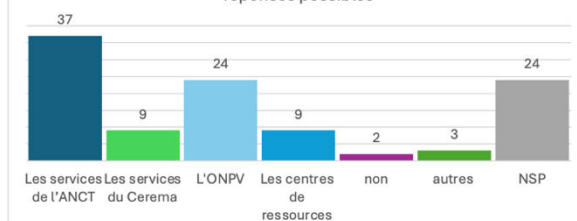
44 % évaluent l'ingénierie locale comme convenable à très convenable, et un tiers comme moyenne.

Q : À l'échelle locale, l'ingénierie (technique, administrative, d'évaluation) disponible vous semble ...



Autres ressources mobilisées/

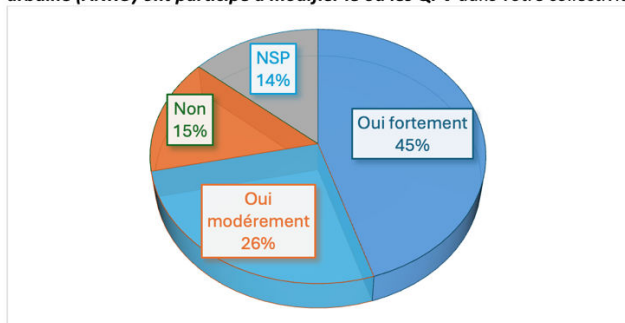
Q : Par ailleurs, connaissez-vous ou êtes-vous en lien avec : QCM & ouverte. Plusieurs réponses possibles



Les centres de ressources, réponse non proposée apparaissent comme la principale citation spontanée

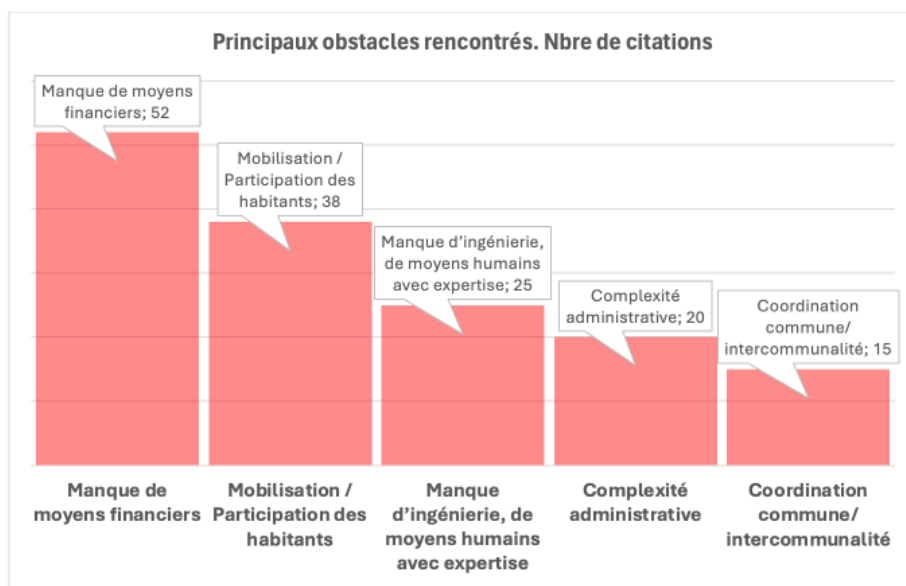
Avec un acteur dont les programmes ont particulièrement marqué les collectivités :

« Diriez-vous que les différents programmes lancés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont participé à modifier le ou les QPV dans votre collectivité ? » (QCM)



3.4 Les principaux obstacles identifiés pour mener à bien de projets demeurent :

- le manque de moyens financiers (premier cité),
- **la difficulté de mobilisation des habitants,**
- le manque de moyens humains, d'expertise.



Manque de moyens financiers

« Le manque de moyens financiers reste le principal frein à la mise en œuvre des projets, malgré des besoins croissants dans les quartiers. »

Mobilisation des habitants

« La mobilisation et la participation des habitants restent difficiles à maintenir dans la durée, malgré une réelle volonté de les associer. »

Complexité administrative et gouvernance

« La complexité administrative et la multiplicité des acteurs rendent la prise de décision longue et difficile, notamment lorsque plusieurs niveaux institutionnels sont impliqués. »

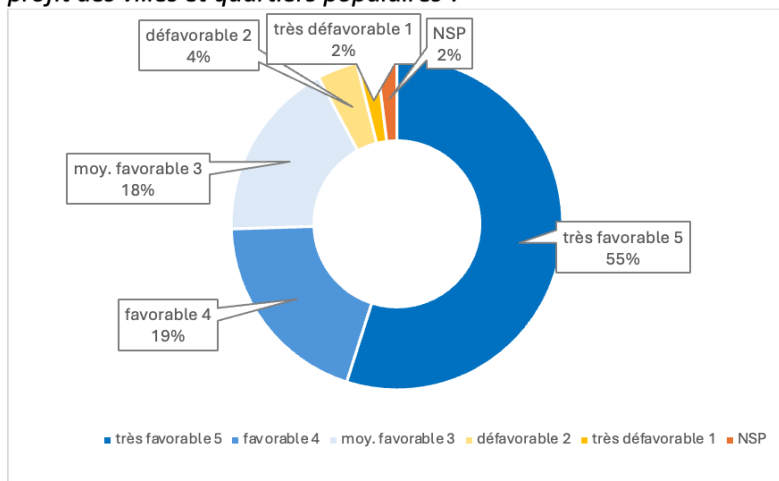
- ➔ **Les relations** avec les préfets, les délégués du préfet et les bailleurs sociaux sont majoritairement qualifiées de bonnes et constructives, **confirmant le caractère partenarial de la politique de la ville.**
- ➔ **Des acteurs-ressources de rang national manquent encore de visibilité**
- ➔ Le manque de moyens financiers arrive en tête, suivi de la complexité administrative et des difficultés de mobilisation des habitants.

4. Droit commun : l'enjeu central de la prochaine séquence

L'un des résultats les plus structurants concerne la mobilisation du droit commun.

- 75 % des répondants se **déclarent favorables à une mobilisation accrue des dispositifs de droit commun** au profit des villes et quartiers populaires.
- Moins d'une collectivité sur deux observe des transferts effectifs.

Selon vous, faut-il mobiliser plus amplement les dispositifs de droit commun au profit des villes et quartiers populaires ?



4.1. Attentes exprimées dans les réponses ouvertes

À la question ouverte « *Droit commun : que faudrait-il améliorer ?* », les réponses convergent autour de trois axes majeurs :

- Une articulation plus opérationnelle entre politique de la ville et droit commun

Les répondants soulignent la persistance d'un cloisonnement des dispositifs :

« *Une meilleure articulation entre la politique de la ville et le droit commun est essentielle. Aujourd'hui, les dispositifs sont trop cloisonnés.* »

- L'intégration explicite des QPV dans les feuilles de route sectorielles

Plusieurs contributions pointent l'absence d'objectifs territorialisés au sein des grandes politiques publiques.

« *Il faudrait exiger une égalité du droit commun en pourcentage dans les QPV. Aujourd'hui, les grands services métropolitains n'ont pas cette priorité inscrite dans leur feuille de route.* »

- Des critères d'équité territoriale plus opérationnels

Au-delà du principe d'égalité, les répondants appellent à une prise en compte différenciée des besoins.

« *Conditionner les politiques de droit commun à des critères d'équité territoriale : par exemple, ajuster la répartition des moyens de l'Éducation nationale ou de la police selon les besoins réels des QPV.* »

- ➔ La demande exprimée ne porte pas prioritairement sur la création de nouveaux dispositifs spécifiques, mais sur l'ancrage du droit commun dans les territoires concernés.

4.2. Une attente de portage politique

Plusieurs réponses insistent sur la **nécessité d'un engagement politique explicite pour dépasser la logique de juxtaposition des dispositifs** :

« *Un portage politique fort et la mobilisation des services des différentes collectivités pour que le droit commun s'applique vraiment dans les QPV.* »

« *On ne parvient pas à passer le cap de l'intégration dans le droit commun. Les QPV restent des territoires à part, sans réelle équité.* »

➔ Ces verbatims illustrent une préoccupation transversale : la difficulté à franchir le seuil d'une intégration pleine dans les politiques ordinaires.

« *Il faudrait exiger une égalité du droit commun en pourcentage dans les QPV.*

« *Aujourd'hui, les grands services métropolitains n'ont pas cette priorité inscrite dans leur feuille de route.* »

« *Un portage politique fort et la mobilisation des services des différentes collectivités pour que le droit commun s'applique vraiment dans les QPV.* »

« *Une meilleure articulation entre la politique de la ville et le droit commun est essentielle. Aujourd'hui, les dispositifs sont trop cloisonnés.* »

« *Conditionner les politiques de droit commun à des critères d'équité territoriale : par exemple, ajuster la répartition des moyens de l'Éducation nationale ou de la police selon les besoins réels des QPV.* »

« *On ne parvient pas à passer le cap de l'intégration dans le droit commun. Les QPV restent des territoires à part, sans réelle équité.* »

4.3. Un changement de logique plus qu'une extension de dispositifs

➔ Ainsi, la demande exprimée ne **porte pas prioritairement sur la création de nouveaux outils spécifiques**. Elle porte sur :

- l'ancrage territorial du droit commun,
- la territorialisation effective des arbitrages,
- la cohérence entre stratégie contractuelle et politiques sectorielles.

5. Perspectives à l'horizon 2030

5.1. Les priorités nationales identifiées pour les cinq prochaines années confirment ce déplacement vers les fondamentaux des politiques publiques. Les répondants classent comme « très prioritaires » :

1. Lutte contre la précarité (7/10)
2. Santé (7/10)
3. Emploi (6/10)

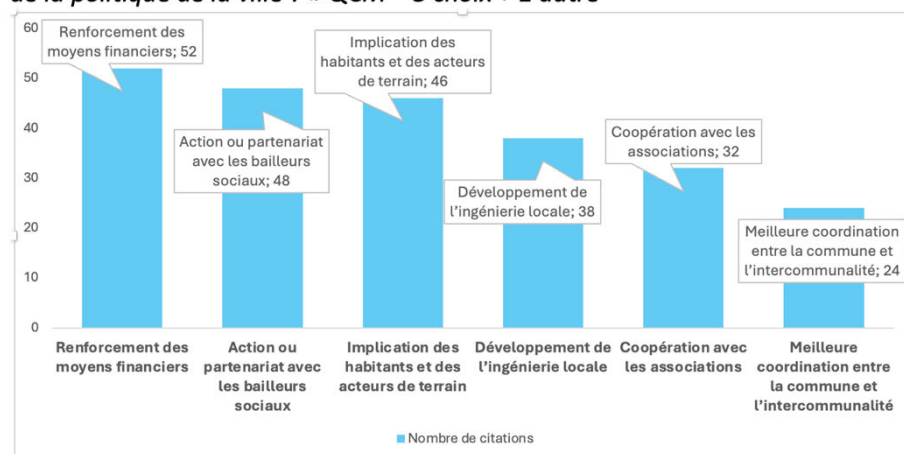
Viennent ensuite :

4. Accès aux services publics
5. Rénovation urbaine.
6. Prévention / médiation
7. Cohésion sociale.
8. Sécurité
9. Accompagnement associatif
10. Mobilités
11. Culture
12. Sport

➔ **Ces priorités traduisent aussi une attente sur les politiques de droit commun structurantes, plus que sur des dispositifs complémentaires.**

5.2 Les principaux leviers identifiés pour renforcer l'efficacité de la politique de la ville

« *Quels sont les principaux leviers que vous identifiez pour renforcer l'efficacité de la politique de la ville ?* » QCM – 3 choix + 1 autre



Les contributions mettent en évidence trois catégories de leviers :

a. Le renforcement des moyens financiers

Le besoin de lisibilité budgétaire et de stabilité est récurrent.

« *Le renforcement des moyens financiers est indispensable pour donner de la lisibilité, de la continuité et de l'impact aux actions menées.* »

➔ **La question posée est celle de la soutenabilité des engagements dans la durée.**

b. l'ingénierie locale et implication des habitants

Le développement de l'ingénierie territoriale est identifié comme un facteur déterminant d'efficacité, et le soutien aux associations important.

« Le développement de l'ingénierie locale, combiné à une plus forte implication des habitants et des acteurs de terrain, est un levier majeur d'efficacité. »

« Un pacte de soutien aux associations / un appui dans la durée. »

➔ **Dans un contexte où plus d'une commune sur deux dispose de moins de 2 ETP dédiés, le renforcement apparaît stratégique.**

c. la gouvernance et transversalité

La question du cloisonnement institutionnel revient de manière régulière.

« Un droit commun plus mobilisé sur nos territoires. »

« Une meilleure coordination entre la commune, l'intercommunalité et les services de l'État est nécessaire pour sortir du cloisonnement des politiques publiques. »

➔ **La recherche d'une plus grande transversalité constitue ainsi un axe majeur de progrès.**

Renforcement des moyens financiers

« Le renforcement des moyens financiers est indispensable pour donner de la lisibilité, de la continuité et de l'impact aux actions menées. »

Ingénierie locale et habitants

« Le développement de l'ingénierie locale, combiné à une plus forte implication des habitants et des acteurs de terrain, est un levier majeur d'efficacité. »

« Un pacte de soutien aux associations / un appui dans la durée. »

Gouvernance et transversalité

« Un droit commun plus mobilisé sur nos territoires. »

« Une meilleure coordination entre la commune, l'intercommunalité et les services de l'État est nécessaire pour sortir du cloisonnement des politiques publiques. »

Conclusion

La politique de la ville entre dans une phase de maturité.

Les résultats de l'enquête convergent vers le constat d'un cadre contractuel stabilisé, de collectivités engagées malgré des capacités limitées et une participation des habitants toujours insatisfaisante. L'efficacité future de la politique de la ville dépend désormais d'un changement d'échelle dans la mobilisation du droit commun.

Les collectivités ne demandent pas un changement de modèle sinon moins d'exception permanente, plus d'intégration, une territorialisation effective des politiques publiques, faire du droit commun un vecteur de l'égalité territoriale.

ANNEXE

Questionnaire

identification du répondant : nom commune, nom EPCI, département, fonction ou mandat occupé, ancienneté fonction ou mandat dans la collectivité

Organisation, fonctionnement de la politique de la ville

- Votre intercommunalité comporte-t-elle une direction ou un service dédié-e à la politique de la ville?
- Si oui, combien d'agents salariés comporte cette direction ou ce service intercommunal ?
- Avez-vous conservé un service municipal dédié à la politique de la ville ?
- Si oui, combien d'agents salariés comporte cette direction ou ce service municipal ?

Priorités et dispositifs de la politique de la ville dans la collectivité

- Depuis 2020, quelles sont les cinq priorités de la politique de la ville dans votre collectivité selon vous ?(5 choix maximum) et question ouverte
- Quels dispositifs phares ont été mis en œuvre ces dernières années dans votre collectivité ?
- Votre collectivité a-t-elle engagé des actions originales (hors dispositifs nationaux) ?
- Si oui, pouvez-vous décrire ce dont il s'agit ?

Contrats de ville

- Le contrat de ville répond-il à vos attentes ? Oui Partiellement Non Je ne sais pas

2015-2022 (1ère génération) 2024-2030 (en cours)

- S'agissant du contrat de ville 2024-2030, comment évalueriez-vous les éléments suivants ?

Très insuffisant. Insuffisant. Correct. Satisfaisant. Très satisfaisant

Coordination entre acteurs. Rôle moteur de l'intercommunalité. Participation des habitants. Ingénierie mutualisée et disponible.

- Selon vous, la répartition actuelle des compétences entre commune et intercommunalité pour répondre aux enjeux de la politique de la ville est : équilibrée trop centrée sur la commune trop centrée sur l'intercommunalité, je ne sais pas autre

Droit commun

- Depuis 2020, certaines actions initiées dans le cadre de la politique de la ville ont-elles été reprises ou transférées vers le droit commun ? oui non je ne sais pas
- Selon vous, faut-il mobiliser plus amplement les dispositifs de droit commun au profit des villes et quartiers populaires ? Très défavorable 1 2 3 4 5 Très favorable

Évolutions sectorielles et thématiques

- Dans les domaines suivants, comment percevez-vous l'évolution de la situation depuis votre début de mandat ou votre prise de fonction ? Situation améliorée. Situation stable. Situation dégradée. Je ne sais pas

Impact de la culture sur la cohésion sociale Impact du sport sur la cohésion sociale

Coopération de la municipalité avec le tissu associatif Gestion des services publics Santé physique et mentale /

Accès aux soins Inclusion et accès au numérique Accès à une alimentation durable et de qualité Éducation, petite enfance et coordination pédagogique Logement et renouvellement urbain (NPNRU) Sécurité et tranquillité publiques Transition écologique et environnementale. Image des quartiers populaires

- Selon vous, le lien entre urbanisme et action sociale s'est-il renforcé au cours des dix dernières années ? oui fortement, oui modérément non, je ne sais
- Diriez-vous que les différents programmes lancés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont participé à modifier le ou les QPV dans votre collectivité ? oui fortement, oui modérément non, je ne sais
- Comment caractérisez-vous la qualité des échanges avec vos interlocuteurs locaux (préfets, autres niveaux de collectivités, ARS...) ?
- La préparation des avenants aux programmes de l'ANRU a-t-elle permis d'intégrer des réponses locales face aux enjeux de transitions (environnementale, énergétique) et à l'évolution des coûts de construction ? oui fortement, oui modérément non, je ne sais pas

Mener à bien des projets en politique de la ville : ressources, obstacles et leviers

- À l'échelle locale, l'ingénierie (technique, administrative, d'évaluation) disponible vous semble : très insuffisante insuffisante moyenne convenable très convenable
- Par ailleurs, connaissez-vous ou êtes-vous en lien avec : les services d'accompagnement de l'ANCT, les services du CEREMA, les données de l'ONPV, autre :
- Existe-t-il au plan local (commune ou intercommunalité) un suivi de l'évolution des QPV ? Autre :
- Si vous avez rencontré des obstacles pour mener à bien des projets, s'agissait-il de :

- (3 choix maximum) Autre : Manque de moyens financiers. Coordination difficile entre la commune et l'intercommunalité. Manque d'ingénierie disponible. Complexité administrative. Mobilisation/participation des habitants. Relations avec le ou les bailleurs sociaux. Autre
- Quels sont les principaux leviers que vous identifiez pour renforcer l'efficacité de la politique de la ville ? (3 choix maximum) Autre. Renforcement des moyens financiers. Meilleure coordination entre la commune et l'intercommunalité. Développement de l'ingénierie locale. Implication des habitants, des acteurs de terrain. Coopération avec les associations. Action ou partenariat avec les bailleurs sociaux. autre
- Avez-vous des remarques sur d'autres obstacles ou leviers s'agissant de l'efficacité de la politique de la ville ?

Attractivité économique, emploi et peuplement

- Les dispositifs d'incitation (Zones franches urbaines - Territoires entrepreneurs, etc.) répondent-ils à vos attentes ? Pouvez-vous développer votre réponse ?

Emploi et formation

- En matière d'emploi et de formation, quels sont vos principaux partenaires ?
- Votre collectivité soutient-elle des dispositifs spécifiques pour les jeunes peu qualifiés dans les QPV ?

Parcours résidentiels et stratégie de peuplement

- Au regard du vieillissement démographique, votre collectivité a-t-elle déjà mis en place ou envisage-t-elle de mettre en place des dispositifs dans les QPV (aménagement urbains, services à la personne, adaptation des équipements, logement...) :
- Si oui, pouvez-vous expliquer ce dont il s'agit ?

Trajectoire résidentielle

- Quelle est la durée moyenne de résidence d'un foyer dans un QPV de votre collectivité ?
- Connaissez-vous la trajectoire résidentielle des habitants de votre commune lorsqu'ils quittent un QPV ?
- Des actions sont-elles menées pour maintenir les habitants quittant un QPV dans la commune ?
- Si oui, pouvez-vous préciser lesquelles ?

Perspectives locales d'amélioration pour la politique de la ville

- Selon vous, quels seraient les dispositifs à faire évoluer en priorité ?

Pas prioritaire Peu prioritaire Assez prioritaire Très prioritaire *Cohésion sociale Contrats de ville Conseils citoyens Ingénierie mutualisée Dispositifs d'insertion Programmes ANRU / NPNRU Cités éducatives PaQte Contrats adultes-relais Quartiers d'été Colos apprenantes Pass'Culture Pass'Sport*

- Selon vous, quelles seraient les priorités thématiques à court terme (pour les cinq prochaines années) ?
Pas prioritaire Peu prioritaire Assez prioritaire Très prioritaire
Rénovation urbaine. Lutte contre la précarité Emploi Santé Sécurité Cohésion sociale Prévention et médiation Mobilités Culture Sport Accompagnement des associations Accès aux services publics
- Identifiez-vous une ou plusieurs autres priorités ?
- Que vous semblerait-il opportun de faire à l'horizon 2030 afin de mener plus efficacement des projets en politique de la ville ?

Financements européens

- Votre collectivité a-t-elle bénéficié de financements européens au cours des cinq dernières années (tels que les programmes urbains intégrés) ?
- Si oui, pouvez-vous citer les financements et projets concernés ?

Perspectives générales d'amélioration pour la politique de la ville

- Selon vous, que faudrait-il améliorer pour que le droit commun, les financements européens soutiennent mieux les QPV ?
- Selon vous, que manque-t-il aujourd'hui pour rendre la politique de la ville plus efficace ?
- Si vous avez d'autres remarques ou commentaires, ils sont les bienvenus :

Association des maires Ville & Banlieue de France

Contacts équipe

Sylvie Thomas, déléguée générale sylvie.thomas@ville-et-banlieue.org

Sandrine Guirado, déléguée générale adjointe sandrine.guirado@ville-et-banlieue.org

Jean Mazeau, responsable communication jean.mazeau@ville-et-banlieue.org

Version 17 février 18h